

**Avis n° 2022/11**  
relatif à l'attribution du grade de licence au  
**BACHELOR en Sciences et Ingénierie**  
Institut supérieur des biotechnologies de Paris

**École**

Nom :	Institut supérieur des biotechnologies de Paris
Sigle :	SUPBIOTECH
Type :	Privé
Académie :	Créteil
Sites de l'école :	Lyon, Villejuif

**Objet de la demande d'attribution du grade de licence**

Diplôme :	Bachelor en Sciences et Ingénierie
École :	Institut supérieur des biotechnologies de Paris
Spécialité(s) :	Biotechnologies
Voie(s) :	Formation initiale sous statut d'étudiant en 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année et sous statut d'apprenti en 3 <sup>ème</sup> année
Site(s) de la formation :	Villejuif

Vu le rapport établi par Elisabeth CRÉPON (membre de la CTI, rapporteure principale) et Jean LE QUENVEN (expert de la CTI, co-rapporteur), présenté en assemblée plénière de la CTI le 15 novembre 2022,

**La Commission des titres d'ingénieur donne un avis favorable :**

Première attribution du grade de licence au diplôme de Bachelor en Sciences et Ingénierie suivant de l'école :	Type(s) de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée
Bachelor en Sciences et Ingénierie spécialité Biotechnologies sur le site de Villejuif	Formation initiale sous statut d'étudiant en 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année et sous statut d'apprenti en 3 <sup>ème</sup> année	2023	2024 - 2025	restreinte

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Augmenter le taux d'enseignements réalisés par des intervenants issus du monde socio-économique afin de le rendre complètement conforme au référentiel ;
- Consolider l'activité de recherche de l'école ;
- Renforcer les moyens dédiés à la politique sociale de l'école.

Délibéré en séance plénière du 15 novembre 2022.

Approuvé en séance plénière du 13 décembre 2022.



Le Vice-Président  
Jean-Louis ALLARD